



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Service des risques technologiques
Sous-direction des risques accidentels
Bureau des risques des industries de l'énergie
et de la chimie*

Nos réf. : BRIEC_2026_16

Affaire suivie par : Sandra Stojkovic

sandra.stojkovic@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01.40.81.90.21

**Direction générale de la prévention
des risques**

La Défense, le **23 MARS 2026**

**La ministre de la Transition écologique, de la
Biodiversité et des Négociations
internationales sur le climat et la nature**

à

Madame Judith MARINIERE

GINGER CEBTP

ZAC Clé Saint Pierre

12 avenue Gay-Lussac

78990 Elancourt

**Objet : Votre demande d'agrément conformément à l'article 15 de l'arrêté du 4 octobre 2010
relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la
protection de l'environnement soumises à autorisation**

Madame,

J'accuse réception du courrier de Ginger CEBTP du 15 mai 2025 sollicitant l'agrément prévu à l'article 15 de l'arrêté du 4 octobre 2010 mentionné en objet. Le dossier transmis, complété en dates du 8 octobre 2025 et du 4 février 2026, comporte l'ensemble des éléments mentionnés à l'article 15 du même arrêté.

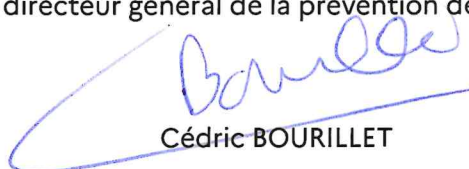
L'agrément prévu à l'article 15 de l'arrêté du 4 octobre 2010 est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent courrier à Ginger CEBTP.

Ginger CEBTP est agréé pour la réalisation des études de zonage sismique prévues à l'article 14-2 de l'arrêté du 4 octobre 2010 sous la responsabilité de madame Judith MARINIERE et monsieur Boris LE GOFF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la ministre et par délégation,

Le directeur général de la prévention des risques



Cédric BOURILLET